



## **SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD**

*Réunion du comité syndical  
du 5 septembre 2008*

### **Réunion du comité syndical du 5 septembre 2008**

Le comité syndical s'est réuni le 5 septembre 2008 à la salle des Fêtes d'Estreboeuf, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

#### **ASSISTAIENT A CETTE REUNION :**

##### **Membres titulaires**

###### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Jacques PECQUERY
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

###### **Représentants des Communes**

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

##### **Membres suppléants :**

###### **Représentant des Communes**

- Madame Chantal DELTOME
- Madame Geneviève DOMITILE
- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Maurice CAILLEUX

#### **Participaient également à cette réunion :**

- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Thierry BALESDENT
- Madame Elise POIGNON
- Madame Marie BOSQUILLON
- Monsieur Jérôme COURTOIS

## **ABSENTS EXCUSES**

### **Représentants du Département de la Somme**

- Monsieur François LEC
- Madame Catherine LE TYRANT, qui a donné pouvoir à Monsieur ARCILLON
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Gilbert MATHON, qui a donné pouvoir à Monsieur DEMARTHE
- Monsieur René LOGNON
- Monsieur Gérald MAISSE, qui a donné pouvoir à Monsieur BUISINE

### **Représentants des Communes**

- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Alain HENOCQUE

## **RELEVÉ DE DECISIONS**



### **1 - Manifestation sur les pistes cyclables**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de renouveler la convention rédigée pour la manifestation avec l'organisateur : le Rotary Club Baie de Somme, présidé par Monsieur Serge GILLET, demandant de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les cyclistes puissent garder l'usage prioritaire de la piste, d'interdire toute circulation motorisée sur le réseau cyclable pour des raisons de non dimensionnement des ouvrages, notamment les ponts, de n'ériger aucun obstacle sur les pistes cyclables, de maintenir le réseau cyclable en bon état d'entretien et de prévoir que toute dégradation fera l'objet d'une réparation à la charge de l'organisateur, de s'engager à s'assurer auprès d'une compagnie d'assurance, notoirement solvable en responsabilité civile dans le cadre de l'organisation de cette épreuve et autorise le Président à la signer.*

### **2 - Contrat d'assurance des risques statutaires**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le contrat d'assurance des risques statutaires.*

### **3 - Représentant du syndicat mixte au sein de la commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Nicolas LOTTIN comme membre titulaire et Madame Geneviève DOMITILE comme membre suppléant pour siéger au sein de la Commission Départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature.*

### **4 - Campagne de chasse 2008 / 2009**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager les dépenses relatives aux paiements des bracelets chevreuils et sangliers.*

### **5 - Transformation d'un Contrat à Durée Déterminée en Contrat à Durée Indéterminée – Directeur Adjoint à temps non complet – Milieux Naturels**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la transformation du contrat à durée déterminée en contrat à durée indéterminée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, et autorise le Président à signer le contrat à intervenir.*

### **6 - Délégation des attributions du comité syndical au profit du Bureau**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de délibérer favorablement sur la délégation d'une partie de ses attributions au profit du Bureau.

**7 - Budget annexe Centre Conchylicole du Crotoy – Budget Primitif 2008 – Décision modificative n° 1**

Délibération reportée.

**8 - Voyage en Chine – Prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur MASSET pour représenter le Syndicat Mixte en Chine ainsi que Monsieur CORNETTE qui l'accompagnera et autorise le Président à prendre en charge leurs frais de déplacement, d'hébergement et de repas.

**MILIEUX NATURELS**

**9 - Poursuite des mesures agro-environnementales sur le territoire estuaires et littoral picards**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur le renouvellement de la candidature du syndicat mixte comme opérateur de la MAET en 2009.

**ZAC DU ROYON**

**10 - Promesse de vente pour extension de l'ensemble immobilier du site de l'île aux Oiseaux - Divisions parcellaires**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à mettre en place les démarches de division parcellaire visant la mise en adéquation des limites de propriétés avec le projet immobilier.

**LE CROTOY**

**11 - Entrée de ville Est – Gestion des flux et traitement de l'espace public – Etudes de maîtrise d'œuvre**

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'engager les études de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet qui se décomposent comme suit :

- maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet (globalité de l'opération)	80 000 € HT
- relevés topographiques complémentaires	20 000 € HT
- études de sol / sondages complémentaires	10 000 € HT
- publicité / reproduction / communication	1 500 € HT

111 500 € HT

valide le contenu des études de maîtrise d'œuvre d'Avant-Projet, autorise son Président à procéder au lancement des consultations attenantes, adopte le plan de financement prévisionnel ci-dessous et autorise son Président à solliciter les partenaires financiers

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Région (FRAPP 2009/2011)	30%	33 450 €
Commune de Le Crotoy	30%	33 450 €
Syndicat mixte (dotation investissement 2009)	40%	44 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>111 500 €</b>

**LE MOULINET**

**12 - \* Etude d'aménagement suite aux études préalables sur le potentiel d'urbanisation et la programmation urbaine et 1<sup>ère</sup> phase de maîtrise d'œuvre**

**\* Travaux préalables aux opérations d'aménagement du site du Moulinet : restauration du lien piéton entre le haut et le bas de la ville par la porte monumentale de la Rue Charles Bréhamet – Tranche 2**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à solliciter les subventions selon les plans de financements suivants :*

➤ **Etude d'aménagement**

<b>Région - FRAPP</b>	<b>41 %</b>	<b>60 996 €</b>
<b>Syndicat Mixte Baie de Somme</b>	<b>59 %</b>	<b>89 004 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>150 000 €</b>

➤ **Porte Bréhamet – travaux tranche 2**

<b>Région FRAPP Pays Bresles-Yères</b>	<b>43 %</b>	<b>64 500 €</b>
<b>Syndicat Mixte Baie de Somme</b>	<b>57 %</b>	<b>85 500 €</b>
<b>TOTAL HT</b>	<b>100 %</b>	<b>150 000 €</b>

**13 - Animation aux "Journées du Patrimoine"**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer la convention correspondante.*

**DESTINATION BAIE DE SOMME**

**14 - Partenariat 2008 / 2009**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur le principe de ces partenariats et autorise, le cas échéant, le Président à signer les conventions.*

**15 - Partenariat avec France Bleu Picardie**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable sur cette demande et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.*

**16 - Fête du mouton – Transhumance au Crotoy**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les conventions ainsi qu'à procéder aux mandatements correspondant aux 10% du chiffre d'affaires de la boutique ainsi qu'au coût de l'impression des affiches*

**17 - Décision Modificative – Budget 2008 – Travaux de mise en sécurité des usagers et agents sur l'Aire Autoroutière de la Baie de Somme**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de procéder à la modification des inscriptions au budget de Destination Baie de Somme de l'opération suivante :*

➤ **Section de fonctionnement dépenses :**

- Opération 621 " travaux de mise en sécurité des usagers et agents"

\* Article 616 "assurance dommage construction" : + 3 100 €

\* Article 7473 " participation" : + 3 100 €

## **18 - Gestion du personnel**

### **18/1 – Parc du Marquenterre - Contrat de travail à durée indéterminée d'un responsable d'exploitation**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le contrat de travail à durée indéterminée à 50% à compter du 1er octobre 2008.*

### **18/2 – Jardins de Valloires - Contrat à durée indéterminée d'un animateur jardinier**

*Afin de pérenniser cet emploi, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 15 septembre 2008.*

### **18/3 – Aquaclub de Belle Dune et Jardins de Valloires - Avenant au contrat de travail de l'adjointe de direction**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un avenant au contrat de travail avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008.*

### **18/4 – Aquaclub de Belle Dune - Contrat à durée indéterminée d'un responsable du service communication**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président ou son Directeur à signer un contrat à durée indéterminée à compter du 6 octobre 2008.*

## **HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU**

### **19 - Travaux de transformation de gîtes et collectifs en 25 chambres d'hôtel**

#### **Application et exonération de pénalités de retard**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 27 voix pour et 2 absentions (M. LOTTIN) décide de se prononcer favorablement sur l'exonération des pénalités de retard pour les entreprises QUILLE-BRUYERE, René PETIT, MUR et SOL, APPLI, SIDEM Electricité et THOMAS, et autorise son Président à appliquer des pénalités de retard aux entreprises MALOIGNE, SALOMON-GRIFFOIN et SANISOL.*

### **20 - Lieu du prochain comité syndical**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du prochain comité syndical en mairie de Fort-Mahon Plage.*

### **21 - Destination Baie de Somme – Hôtel Restaurant du Cap Hornu**

#### **Détachement d'un salarié du Groupe ACCOR au profit de Destination Baie de Somme**

*Considérant la nouvelle proposition du Groupe ACCOR pour le détachement de l'agent déjà en place, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président ou le Directeur à signer et à renouveler la convention de détachement avec l'agent en place.*

### **22 - Plan Vélo Franco Britannique**

#### **Commune de Saint-Quentin-en-Tourmont – Acquisition des terrains**

##### **RIQUET-**

##### **DEFOSSE**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'acte de vente par devant Maître RICHIR ainsi qu'à engager les dépenses relatives aux frais notariés et de bornage.*

### **23 - Destination Baie de Somme – Hôtel Restaurant du Cap Hornu**

#### **Travaux de transformation de gîtes et collectifs en 25 chambres d'hôte Avenant 2 au lot 2 « cloisons – doublages »**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical, par 27 voix pour et 2 absentions (M. LOTTIN) décide de se prononcer favorablement sur la passation de l'avenant n° 2 et autorise le Président à le signer.*

**24 - Réunion du bureau du comité syndical du 24 juillet 2008**

*Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable sur les décisions qui ont été prises par le Bureau lors de la réunion du 24 juillet 2008 en Mairie de Le Crotoy.*